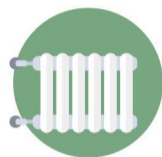


PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA VILLE D'AURAY

19 MESURES PHARES

MOINS D'ÉNERGIES, MIEUX CONSOMMÉES !



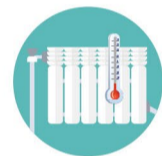
- ▶ **Mise en chauffage hivernale des bâtiments communaux retardée** (après les vacances de Toussaint).



- ▶ **Limitation de la température des équipements municipaux et des écoles à une moyenne de 19°C**, hors bâtiments d'accueil des personnes vulnérables (multi-accueil, résidence autonomie Bocéno).



- ▶ **Généralisation de la température de 14°C dans les salles de sport** et de 16°C pour les pratiques spécifiques (sports pieds nus).



- ▶ **Abaissement de la température à 8°C dans les bâtiments fermés plus de 48 heures.**



- ▶ **Suppression de l'eau chaude dans les sanitaires et toilettes publiques, et isolation des ballons d'eau chaude situés en zone froide.**



- ▶ **Mise en place du schéma d'éclairage public** depuis juin 2022 de 23h à 6h du matin sauf pour les quartiers les plus fréquentés (St-Goustan, gare, centre-ville).



- ▶ **Réduction de la durée des illuminations de Noël (équipement 100% LED) et extinction totale de l'éclairage patrimonial** (Hôtel de Ville, église Saint-Gildas et pont de Saint-Goustan).



- ▶ **Optimisation de l'éclairage dans les locaux municipaux.**



- ▶ **Interdiction d'apport additionnel d'éclairage et de chauffages d'appoint dans les équipements municipaux.**



- ▶ **Adhésion au dispositif ÉcoWatt pour agir sur notre consommation au bon moment.**

UNE MEILLEURE UTILISATION DE L'ÉNERGIE PAR ET POUR TOUS !



- ▶ **Sensibilisation sur les éco-gestes** menée auprès de différents publics.



- ▶ **Regroupement des activités de restauration sur un seul site** au lieu de deux (centre de loisirs, mercredis et petites vacances).



- ▶ **Regroupement du centre de loisirs sur un seul site** (vacances de Noël).



- ▶ **Désignation de référents « Énergie » au sein de chaque équipement municipal** afin de suivre régulièrement l'évolution de la consommation en électricité/eau/gaz et de pouvoir intervenir rapidement.



- ▶ **Installation de nouveaux récupérateurs d'eau de pluie.** Par exemple, création d'un nouveau récupérateur d'eau de 50 m³ au complexe de la Forêt.



- ▶ **Mise en place d'ateliers de sobriété énergétique :** « faire des économies sans travaux » en lieu de la Maison du Logement.



- ▶ **Lancement en 2023 d'un schéma directeur immobilier et énergétique de la ville (SDIE).**



- ▶ **Mise en place en 2023 d'une charte écoresponsable** pour tout événement organisé sur le territoire alréen.



- ▶ **Plan d'acquisition 2022 véhicules (50% non-thermique) et mise à disposition de vélos à assistance électrique** pour les services municipaux.